



COMMUNE de CHANTESSE

APPEL À PROJETS

Pour la réhabilitation de l'ancienne école



Contexte et objet

La commune de Chantesse souhaite conserver dans le patrimoine public son ancienne école primaire devenue vide suite à la récente construction d'une nouvelle école.

Pour cela elle lance un appel à projets pour voir revivre ce bâtiment situé au centre bourg de la commune.

Le bâtiment offre une superficie d'environ 140 m² au sol dont environ 60 m² de préau, et dispose d'une cour spacieuse et d'un accès piétonnier en lien avec le reste de la commune.

Le bâtiment pourrait accueillir, sous réserve de rénovations importantes, diverses activités de type loisirs, associations, social, médical, entreprises...

Le présent appel à projets a pour objectif de faire émerger des projets pour permettre à la municipalité d'examiner différents types de projets en vue de réhabiliter ce bâtiment, et de confier la réalisation des aménagements et l'exploitation du site à une structure de type associatif, entrepreneuriale, ou privée.

Modalités de candidature

L'appel à projets se déroulera en plusieurs étapes.

Etape 1 : Les candidats devront déposer avant le **1^{er} mars 2022**, un dossier de présentation du projet avec les éléments suivants :

- ◆ Type de la structure porteuse du projet : association, entreprise, particulier...
- ◆ Identité du ou des porteurs du projet : nom, prénom, et coordonnées complètes
- ◆ Description détaillée des objectifs et du projet global
- ◆ Présentation de la durabilité du projet
- ◆ Esquisse de plans d'aménagement des locaux
- ◆ Description du mode de financement envisagé

Etape 2 : Un jury composé des membres du conseil municipal examinera tous les dossiers reçus et présélectionnera deux projets.

Etape 3 : Les candidats retenus lors de l'étape de présélection devront présenter un dossier de candidature approfondi composé des éléments suivants :

- ◆ Présentation de plans détaillés du projet
- ◆ Présentation du plan de financement
- ◆ Description du montage juridique
- ◆ Présentation du phasage du projet

Etape 4 : Les candidats seront invités à présenter leur projet au jury.

Etape 5 : L'équipe municipale prendra la décision finale par vote en conseil municipal.

Modalités d'examen des candidatures

1-Les projets devront respecter les règles de bienséance et les règles en vigueur de la République Française.

2-Les projets sont totalement libres mais devront être cohérents avec le bien-être des habitants de Chantesse.

3-Les projets devront présenter une opportunité réelle et sérieuse de développement et de progrès pour cette ancienne école et la commune de Chantesse.

4-L'intérêt général et l'humanisme des propositions seront des atouts supplémentaires, la viabilité technique et économique du projet devra être également démontrée, l'acceptabilité sociétale et environnementale sera évaluée.

Modalités pratiques

Les dossiers devront être envoyés avant le **1^{er} mars 2022** par courrier postal ou par mail sous la référence « projet ancienne école-2022 ».

Mairie de Chantesse - 42 place du 19 mars 1962 – 38 470 CHANTEMSE

Courriel : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Pour tout renseignement complémentaire ou pour visiter les locaux, il est possible de prendre RDV auprès de la mairie de Chantesse.